

**Procès verbal**  
**Du Conseil d'école**

<b>ECOLE : RPI CORRONSAK, MONTBRUN LAURAGAIS.</b>	<b>DATE :</b>
Adresses : Le bourg 31450 Montbrun-Lauragais Chemin de Ségueilla 31450 Corronsac	<b>Mardi 2 février 2021</b>

<b><u>PARTICIPANTS :</u></b>		
<b><u>Représentants des Parents :</u></b> Mme Viarnes, Mme Gall, Mme Noel, Mme Menegazzi, Mme Bodin-Raynaldi, Mme Monmarson, M. Michelot, Mme Jeanne Rose, Mme Quaranta, Mme Vernier	<b><u>Enseignantes :</u></b> Mme Cénac (directrice de Montbrun), Mme Codron (directrice de Corronsac), Mme Savatier et Mme Roquefort (enseignantes de Montbrun), Mme Julia, Mme Chust et Mme Auriol (enseignantes de Corronsac)	<b><u>Mairie :</u></b> - <u>Corronsac :</u> M. le Maire T. Ouplomb, les élus Mme Jouannot, M. Roullet, Mme Barthe  - <u>Montbrun Lauragais :</u> M le Maire L. Braak, Mme Do Espirito Santo, Mme Duporper
<b><u>Excusés :</u></b> Mme Mailho, Inspectrice de l'Education Nationale.		

<b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b>
1. Effectifs actuels et prévisionnels
2. Projets et sorties
3. Coopérative scolaire
4. PEDT/périscolaire
5. Point sur l'application du nouveau protocole concernant l'EPS et la restauration scolaire
6. Questions des parents

Ouverture de la séance à 18h05.

**1) Effectifs prévisionnels et actuels**

A la date du 2 février 2021, voici les effectifs actuels pour les deux écoles.

	<b>Montbrun-Lauragais : 80 élèves</b>			<b>Corronsac : 106 élèves</b>			
<b>Classe</b>	PS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
<b>Effectifs actuels</b>	25	27	28	25	26	27	28

Pour la rentrée de septembre 2021, les effectifs connus actuellement sont :

Niveaux de classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs actuels	26	25	20	22	22	28	18	26

Total : 187 élèves sur le RPI prévus à ce jour pour 2021/2022 (186 actuellement pour 2020/2021).

## 2) Projets et sorties

### Pour l'école de Montbrun-Lauragais :

- Le 3 décembre, les élèves de l'école de Montbrun-Lauragais, ont assisté à l'école, au spectacle "C'est Noël Zoé" animé par Stéphanie Muollo.
- L'équipe enseignante renouvelle le projet des Incorruptibles. Il s'agit de lire 5 albums dans chaque classe. Chaque lecture amène des débats. Les compétences travaillées allient le langage et l'oral. Les élèves doivent voter pour le livre qu'ils préfèrent. Cela place les élèves dans des conditions réelles d'électeurs, à bulletin secret.
- Deux sorties au théâtre avaient été programmées au Théâtre du Grand Rond. La première du 7 janvier a été annulée compte tenu de la situation sanitaire, la prochaine séance est prévue pour le 11 mars. Si possible, la séance annulée pourra être reprogrammée en juin.
- Participation à la Fête du court métrage : des courts métrages seront visionnés à l'école le 25 mars : quatre courts métrages "Donne-moi le la". Le thème est le cinéma et la musique. Cela sensibilise les enfants à petits thèmes (je pense qu'il manque un mot dans cette phrase mais je ne me souviens pas de ce que Claudine a dit).

### A l'école de Corronsac :

- Les jeudi 17 et vendredi 18 décembre les élèves ont assisté à un spectacle de Noël à la salle des fêtes du village. Marie-Céline ESSERTEL a présenté une adaptation de plusieurs contes. Les élèves ont beaucoup apprécié.
- Le mercredi 13 janvier 2021, les élèves ont participé au Mercred'art. Le thème de cette demi-journée consacrée à l'art était l'hiver. Les élèves ont découvert l'hiver de Vivaldi pour l'écoute musicale et se sont inspirés d'une œuvre de Natasha Wescoat en arts plastiques. Afin de respecter le protocole sanitaire, les élèves sont restés dans leur classe respective.
- Depuis le jeudi 28 janvier 2021, Nicolas JOQUEVIEL de l'école de musique PERCUSOUND intervient auprès des élèves pour leur faire découvrir les percussions et chants africains. Chaque classe bénéficiera de sept séances qui pourront aboutir sur un spectacle le 9 avril 2021 si les conditions sanitaires le permettent.
- Toute l'école est inscrite à la fête du court métrage qui aura lieu du 24 au 31 mars 2021. Les élèves pourront visionner des courts métrages pendant cette période dans leur classe.
- Les élèves de CM2 passeront le permis internet le 5 février 2021.
- Les élèves de CE2 et CM1 passeront le permis piéton avec la gendarmerie de Montgiscard en fin d'année scolaire. Les élèves sont préparés en classe. Puis, les gendarmes viennent faire passer le permis à l'école.

- Les élèves des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont écrit des cartes de vœux à l'intention des personnes de plus de 65 ans du village. Les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2 vont distribuer une partie de ces cartes pendant une balade dans le village. Les autres cartes seront envoyées par courrier. Les enseignantes remercient la mairie de Corronsac qui a financé l'achat des timbres. Les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont également créé des affiches pour souhaiter une bonne année aux habitants du village.
- L'infirmière scolaire interviendra dans les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sur le thème du harcèlement scolaire le 05 Mars 2021 et dans les classes de CP-CE1 et CE1-CE2, elle abordera le sujet de l'alimentation et expliquera plus particulièrement comment prendre un petit déjeuner équilibré le 12 mars 2021.

### 3) Coopérative scolaire

Pour l'école de Montbrun-Lauragais il y a actuellement 2 816 euros sur le compte.

Pour l'école de Corronsac, il y a 7 765€ sur le compte.

Nous remercions la mairie de Corronsac pour le versement de la subvention à hauteur de 3 000€.

Nous avons également obtenu une subvention du Sicoval en décembre suite aux projets de l'an dernier. Cela a permis de rembourser des jeux et des livres sur l'environnement à hauteur de 265€.

Nous avons offert des jeux éducatifs et des livres pour Noël pour un montant de 50€ par classe.

Le spectacle de contes a été financé par la coopérative scolaire : 600€.

### 4) PEDT/périscolaire

#### Corronsac :

- Il y a quelques changements pour Corronsac, car Julien ne peut plus intervenir dans le cadre des activités sportives, à cause des conditions sanitaires. Il intervenait le lundi. La mairie précise que seules les activités artistiques et culturelles sont possibles. Ces activités sportives ont été remplacées par des séances de théâtre, animées par Marie-Céline ESSERTEL.
- Une découverte de l'activité cirque est proposée par l'association Sens actifs. Prochainement, cette association sera sollicitée pour proposer des ateliers sur la découverte de la nature.
- Il est prévu pour Avril jusqu'à l'été, l'intervention de l'école de musique PERCUSOUND, pour initier les élèves aux rythmes.

La mairie est prudente au niveau des interventions, car cela dépend de l'évolution sanitaire.

En fonction des conditions sanitaires, la mairie cherchera des activités pour compléter l'activité prévue afin d'en avoir toujours deux à proposer aux enfants.

#### Montbrun-Lauragais

A cette période, des ateliers masques sont proposés pour le carnaval. La mairie souhaiterait, si la situation le permet défilé dans le village pour montrer les costumes de Carnaval aux habitants.

Un atelier gym est également assuré par une association, de 12 h à 12h50.

### 5) Point COVID

- Comme indiqué dans le protocole sanitaire, si l'élève ou un membre du foyer de l'élève présente des symptômes de la COVID ou de la fièvre (38°C ou plus), il ne pourra pas venir à l'école.
- L'inspection de l'Education Nationale a indiqué en début de semaine dernière que les remplaçants se faisaient rares. En cas d'absence d'un enseignant(e) non remplacé(e), les élèves ne pourront plus être répartis. Dans ce cas exceptionnel, la classe sera fermée pour la journée.

Depuis novembre, Mme Codron indique que l'école a eu la chance d'avoir un remplaçant chaque semaine pour la décharge de direction. Il n'y a que le lundi 25 janvier et le lundi 1<sup>er</sup> février (matin uniquement) que Mme Codron a pris la classe pour éviter un brassage des élèves.

Les directrices doivent parfois prendre la classe le jour de leur décharge, s'il n'y a pas de remplaçant. La direction est donc faite sur le temps personnel.

Les représentants de la mairie de Corronsac se questionnent si le cas de "classe fermée" venait à se poser, si un personnel communal pouvait rester sur place de 9h00 à 10h00 pour donner le temps aux familles de venir récupérer leurs enfants. Mme Codron a transmis la question à l'inspection et attend la réponse. Elle informera la mairie dès qu'elle aura eu un retour.

- Changement au niveau de la restauration scolaire :

Au niveau de l'école de Corronsac, des modifications avaient été apportées suite au nouveau protocole d'il y a dix jours : les élèves des classes mangeaient toujours deux classes par deux classes, mais avant il y avait six enfants par table, maintenant seulement trois enfants par table.

Les deux premières classes mangent en occupant tout l'espace de la cantine à raison de trois enfants par table. A la fin du premier service, tout est débarrassé, nettoyé, désinfecté. Les tables sont de nouveau dressées pour accueillir les classes suivantes.

Suite à l'avant dernier protocole, un agent vient en plus le matin. Ainsi il y a deux agents en bas et deux agents en haut sur les temps d'accueil du matin.

Suite au dernier protocole du 1er février 2021, la mairie va apporter des modifications : deux mètres de distance entre des enfants de classe différentes. D'ici lundi, l'attribution des places de la cantine va de nouveau être réorganisée afin de respecter cette distanciation de deux mètres. L'équipe des agents s'adapte bien malgré tous ces aménagements.

A Montbrun-Lauragais, le maire indique qu'ils ont juste rajouté une table pour les CP. Pour le dernier point évoqué des deux mètres, la géométrie de la salle le permet, il suffira de le vérifier dans les prochains jours pour que ce soit mis en place dès lundi.

- Education Physique et Sportive :

Depuis le 16 janvier dernier, les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Elles sont donc maintenues en extérieur seulement mais demandent une adaptation de la part des enseignantes. La gestion des masques, la distanciation et la météo sont des contraintes non négligeables.

En maternelle, les activités de motricité sont autorisées.

- Nouveau protocole sanitaire publié hier (01/02/2021).

Les parents ont été avertis le 01/02/21 que les masques de catégorie 1 étaient obligatoires à l'école élémentaire (à partir du CP) à partir du 8 février. De plus, les classes seront désormais aérées toutes les heures pendant quelques minutes.

En maternelle, lorsqu'un cas positif est détecté parmi les élèves, tous les autres élèves de la classe sont considérés comme cas contact. La classe sera donc fermée.

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification positive d'un des variants chez un personnel ou un élève à l'école maternelle ou élémentaire, la classe concernée sera fermée.

## 6) Questions des parents

### Questions pour les écoles :

- **Si un enfant est cas contact, et mange à table avec d'autres enfants, est-ce que les autres enfants sont considérés comme cas contact ?**

Non, en dessous de 11 ans le protocole ne les considère pas automatiquement comme cas contact. Ces informations varient rapidement et la foire aux questions du Ministère de l'Éducation Nationale est souvent mises à jour. C'est l'ARS qui décidera, au cas par cas, de qui est cas contact ou non.

### **Est-ce que les CP de Montbrun - Lauragais seraient considérés comme cas contact ?**

Étant donné que les élèves de CP portent un masque et pas les GS, les enseignantes ne savent pas ce qui se passerait en cas de cas positif. Elles se renseigneront si le cas se présente.

- **N'est-il pas possible pour les enfants qui se réveillent avant la fin de la sieste d'aller dans une autre salle pour lire ou faire des jeux calmes en attendant 15h30 ?**

Cette question concerne la classe des Petites sections. La réponse a déjà été donnée au premier trimestre, mais nous allons apporter des précisions et détailler le fonctionnement :

13h-13h30 : endormissement volontaire des élèves

13h30-15h : les élèves dorment. Parfois certains ne dorment pas.

15h-15h30 : réveils échelonnés

La directrice note qu'il s'agit d'une durée de 30 minutes de 15h à 15h30. Le personnel est mobilisé pour ce réveil. Il n'y a pas beaucoup de temps à patienter.

Pour les enfants qui ne dorment pas, que font-ils ?

C'est fluctuant selon les années. C'est un temps calme, et ils restent à la sieste. Lorsque le décroisement des élèves de moyenne section est terminé, les petits sont accueillis après la sieste, de manière échelonnée. Avant d'envisager des changements, une régularité doit être observée.

L'équipe enseignante privilégie les ateliers pour les élèves de moyenne section l'après-midi, lors de la sieste des petits.

La directrice précise que de 14h-14h25, elle s'occupe de la direction. De 14h30 à 15h30, elle accueille des élèves de moyenne section et de 15h30 à 16h30, elle est en classe avec les élèves de petite section.

- **Lorsqu'un objet (jeu, livres...) est abîmé ou cassé par un élève, est-ce que l'école est en droit d'exiger le remboursement ? N'y a-t-il pas une cagnotte pour remplacer ces objets ?**

Non il n'y a pas de cagnotte. La coopérative scolaire est financée par les parents qui ont souhaité y participer. Elle n'est pas faite pour ce genre de cas.

Pour information, ce fait concerne l'école de Montbrun-Lauragais. Cela s'est passé à deux reprises avec deux enfants différents et il y a eu deux réactions différentes selon les familles (proposition de rachat pour l'une des familles, refus de remboursement avec souhait d'utiliser les assurances de l'école pour la seconde). Dans ce cas précis, c'est l'école qui a procédé à la réparation de l'objet cassé.

D'un point de vue général, dans le cas d'une détérioration de matériel par un enfant due à une utilisation inadaptée, l'école souhaite responsabiliser l'enfant sur son acte et mettre en place une co-éducation avec les parents. Ainsi, une solution peut être trouvée ensemble (parents et enseignants).

### **Ne devrait-on pas le mentionner dans le règlement de l'école ?**

Cela peut être envisagé.

Les parents-délégués s'interrogent sur le volontariat ou non de l'acte d'un enfant de trois ans. Les enseignantes mentionnent que lorsque l'objet est cassé de manière accidentelle, les familles ne sont pas informées. De plus, si l'enseignant sollicite les familles pour trouver une solution collective, c'est que les faits le nécessitent.

- **Face aux mesures sanitaires, les classes ont-elles toujours des temps d'EPS à l'école de Corronsac ?**

Les classes ont toujours des séances d'EPS mais l'application du protocole sanitaire demande une nouvelle adaptation de la part des enseignantes afin de pratiquer l'EPS dans de bonnes conditions et en respectant les

contraintes sanitaires. Il faut également s'adapter aux conditions météorologiques. Les enseignantes rappellent que les volumes horaires sont annualisés pour chaque discipline. En fonction des périodes et des projets mis en place, ces volumes horaires peuvent varier selon les semaines.

La mairie de Corronsac souhaiterait que les trajets utilisés pour faire des courses longues soient régulièrement modifiés afin d'éviter l'usure du sol herbeux.

Les parents remercient les enseignantes et la mairie pour l'adaptation accomplie face à la situation sanitaire.

- **Quelle est l'organisation des récréations à l'école de Corronsac ?**

Suite au protocole du 2 novembre, les enseignantes ont réorganisé les récréations afin de limiter le brassage. Ainsi, le matin, les classes 3 et 4 sortent en premier puis c'est au tour des classes 1 et 2. Pour la récréation de l'après-midi, les classes 3 et 4 ont choisi une autre organisation. En effet, le temps de l'après-midi est plus court que celui du matin (2h20 moins le lavage de mains et le changement des masques, soit environ 2h) et les élèves sont plus grands (et peuvent rester concentrés plus longtemps). Elles ont donc décidé, après en avoir discuté avec les élèves, d'être plus autonomes sur la récréation de l'après-midi et de prévoir, si besoin, des temps de pauses en classe ou à l'extérieur (cour du haut ou cour derrière la BCD) en fonction de la météo, des besoins des élèves et des activités proposées pendant ces deux heures. L'organisation de récréations décalées l'après-midi est difficile à mettre en œuvre car l'après-midi est trop courte.

Les enseignantes ajoutent qu'elles souhaitent faire progresser les élèves dans leurs apprentissages, comme notifié dans la circulaire de rentrée. Cela nécessite du temps et les contraintes sanitaires prennent beaucoup de temps au quotidien.

Les enseignantes des classes 3 et 4 mentionnent qu'aucun mot n'a été écrit dans les cahiers de liaison concernant cette organisation des récréations. Elles rappellent que lorsqu'une question porte sur une organisation pédagogique, le cahier de liaison et des rencontres directes avec l'enseignante sont à privilégier.

#### Questions pour les mairies :

- **Quel type de gel hydroalcoolique et quel type de savon sont utilisés pour le lavage des mains ? Un certain nombre d'enfants ont les mains très abîmées.**

A Montbrun-Lauragais, les enfants n'utilisent que du savon doux. Le gel n'est que pour les adultes.

A Corronsac, le savon utilisé est de la marque "Lola Neutral Ecologique" : c'est une lotion douce pour le lavage des mains, du corps et des cheveux (jusqu'à 10 à 15 lavages par jour) recommandations de l'OMS. Le gel est acheté chez Gaches Chimie, recommandé également par l'OMS.

Il a fait très froid la première semaine de janvier, et en effet les enseignantes ont constaté que les mains des enfants étaient plus sèches. Les gerçures ne sont pas forcément liées à l'utilisation du gel mais peut-être également au fait que les élèves ne se sèchent pas suffisamment bien les mains malgré les rappels des enseignantes.

Un parent s'interroge sur la possibilité de venir à l'école avec un savon adapté. Les enseignantes n'ont pas la possibilité de gérer le flacon apporté par chaque élève. De plus, ces flacons de savon pourraient être dangereux si une mauvaise utilisation en était faite (ingestion...). Des PAI (projets d'accueil individualisés) peuvent être mis en place par un médecin pour les élèves si celui-ci constate une pathologie cutanée suite au lavage des mains.

Quand cela est possible, un lavage au savon est proposé à la place de l'application du gel hydro alcoolique même si cela alourdit le temps passé au lavage des mains.

- **Quel est le nouveau protocole appliqué à la cantine ?**

Cf. réponse au-dessus.

- **Certains parents ont constaté l'absence de distance lorsque les enfants enlèvent leur masque au moment du goûter. Pouvez-vous nous préciser les pratiques mises en place ?**

Il n'y a pas de protocole spécifique mis en place lors du goûter. Les classes 1 et 2 goûtent dans la cour du bas et les classes 3 et 4 goûtent dans le hall ou la cour du haut en fonction de la météo.

Les enfants se positionnent à leur convenance : assis sur des chaises ou au sol. La mairie de Corronsac pense qu'il faudrait avoir un point de vigilance sur les distances lors du goûter.

La problématique est l'espace libre qui est limité, et il y a seulement deux personnels municipaux : un personnel part avec le bus et l'autre agent doit gérer l'arrivée des parents qui viennent, ainsi que la surveillance du goûter.

La mairie de Corronsac propose qu'en plus des rappels que peuvent faire les agents municipaux dans la journée, les familles responsabilisent les enfants en leur expliquant que lorsqu'ils goûtent, ils doivent se mettre à distance.

- **Pourquoi la tarification de la garderie n'est-elle pas la même à Corronsac et à Montbrun ?**

**(Gratuite de 8h30 à 9h à Montbrun et non à Corronsac)**

Au niveau du RPI, les mairies ont la volonté d'harmoniser les pratiques et procédures et aussi les anomalies. Les mairies vont se pencher sur la question pour harmoniser les tarifications.

Petit rappel : lorsque des parents s'interrogent sur le fonctionnement d'une classe, il est important de contacter en amont les enseignantes. Le conseil d'école traite du fonctionnement des écoles. Il est toujours préférable de discuter avec les enseignants afin de comprendre leurs choix pédagogiques.

Fin de séance 20h.

Fait le 02/02/2021

**Les directrices** : Mme Cénac Audrey et Mme Codron Sabrina

**La Présidente du Conseil d'École** : Mme Codron Sabrina

**La Secrétaire de séance** : Mme Chust

**Les relecteurs** : M. L. BRAAK (mairie de Montbrun) - M. T. OUPLOMB (mairie de Corronsac) - Mme M. NOEL (parents délégués)